

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 28.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	d. au-dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	13 d. au-dessus	63 deg.	27 pou. 7 lign.	Nord.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi v.	Couch.	Phases.		Age.
5 h.	0 h.	6 h.	Premier quart.		13
51 m.	5 m.	23 20 m.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^e étage.

A Paris, chez M. Lepelletier-Bourgois, office de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Desbrières aîné, libraire, rue de Gaillon, 15.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département de Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 28 mars 1839.

LA MACHINE GOUVERNEMENTALE EST DÉTRAIQUÉE.

Qui gouverne la France? qui l'administre? En ce moment nous n'avons ni ministres, ni assemblées politiques. De quoi s'occupent les fortes têtes de l'état? de misérables combinaisons ministérielles. C'est vraiment un triste spectacle que celui auquel nous assistons depuis trois semaines. Nous avons déjà vu de nombreuses difficultés surgir à l'occasion des remaniements ministériels, jamais elles n'ont égalé celles qui débordent en ce moment. Aussi le pays s'inquiète-t-il sérieusement. Les affaires commerciales sont suspendues sur toutes nos grandes places de commerce. « Que peut-on conclure de tout ceci? dit le *Journal des Débats*; rien contre le gouvernement représentatif; il a des défauts, mais il n'a pas de dangers. »

Il n'y a rien, à la vérité, à conclure de tout ce qui se passe contre le gouvernement représentatif, si ce n'est que ses principes sont faussés, que les garanties qu'il peut donner au pays ne sont pas constituées, et que ce mode de gouvernement n'existe pas en réalité en France.

Quel est le but du gouvernement représentatif? Le triomphe constant des véritables intérêts du pays, de la volonté générale, sur les volontés individuelles. Que voyons-nous en ce moment? Les intérêts généraux sacrifiés insolument, la volonté publique méconnue, les pouvoirs légaux et réguliers entravés par des influences occultes, la sécurité publique alarmée.

Est-ce pour aider au jeu du gouvernement représentatif que la cour fait marcher des troupes sur Paris? est-ce pour lui donner plus d'élasticité qu'on fait placer des pièces de canon dans les casernes de la capitale?

Le *Journal des Débats* est bien étrange quand il conseille aux intérêts matériels de ne pas se laisser aller à la mauvaise humeur contre nos institutions en présence de pareils faits. A qui croit-il en imposer?

Le commerce ne s'alarme pas à tort; il a la conscience des intentions perfides des gens qui veulent à tout prix faire reculer la volonté du pays. Mais l'alarme n'est pas la peur, voilà ce que nous pouvons dire au *Journal des Débats*. On aura beau faire rouler des canons dans les casernes, concentrer des troupes, le pays ne cédera pas. Il sait comment il pourra avoir raison de toute volonté immuable.

Si les rois ont des baionnettes, il faut les payer. Il y a un budget à faire voter. — En dernière analyse, au temps où nous vivons, ceux qui tiennent les cordons de la bourse sont toujours sûrs d'être les maîtres.

La crise ministérielle ne se prolongera pas sans danger pour les intérêts matériels du pays; mais ces intérêts inquiétés, sinon menacés, ne seront pas pour cela ébranlés; ils sauront se rasseoir promptement, et comme ils ont besoin de sécurité et de garanties, ils inclineront vers les institutions qui sauront leur en donner.

Rouen est une ville éminemment industrielle. Que se passait-il à Rouen au moment où la cour intriguait pour ou contre le ministère? On faisait un grand industriel, gaiement, sans préoccupation du présent. Que disait cet industriel aux électeurs — industriels comme lui? Que, pour donner aux intérêts matériels de sérieuses garanties, il

fallait rassurer les intérêts moraux et politiques du pays. Il proclamait hautement la nécessité de la réforme électorale, et ajoutait : « Que le pouvoir s'appuie sur le pays, et nous n'aurons alors rien à redouter de l'étranger. »

L'assemblée tout entière s'est émue; elle a poussé de vives acclamations, et a adhéré à cette opinion pleine de vérité : que la considération est aussi nécessaire aux états qu'aux individus.

MM. Laffitte et Arago ont fait à Rouen un cours de politique qui aura dû faire réfléchir aux Tuileries.

Il n'y a que peu de jours que les organes de la prétendue presse conservatrice se réjouissaient des difficultés rencontrées par les chefs de la majorité dans la formation du ministère; on les représentait eux-mêmes comme les créateurs des obstacles qui les arrêtaient, et on s'évertuait à les convaincre d'impuissance. On ne saurait s'imaginer quels trésors d'ironie ont été prodigués contre ces représentants de la coalition à qui la royauté, vaincue et résignée, avait remis son épée; on ne saurait croire quelle verve d'atticisme et de raillerie s'est épuisée contre ces hommes qui avaient une entière liberté d'action et qui n'agissaient pas, à qui la cour disait : Faites, j'approuverai, — et qui persistaient à ne rien faire.

Aujourd'hui les événements sont venus prouver que les personnages chargés de créer un nouveau ministère n'étaient pas les auteurs des difficultés occultes qui s'opposaient à sa naissance; ils ont révélé, de plus, la mauvaise foi des journaux qui représentaient la royauté comme si bénigne et si impatiente d'obtempérer aux vœux du pays. Il est immoral d'abuser de la crédulité du pays. Le mensonge, d'ailleurs, est une arme qui déshonore ceux qui en font usage; mais dans la circonstance actuelle, ce n'est pas seulement un acte immoral, c'est encore une faute.

Les organes conservateurs accusent les représentants de la majorité parlementaire de ne vouloir ou de ne pouvoir remplacer le ministère qu'ils ont chassé, de ne pouvoir ou de ne vouloir reconstituer le gouvernement qu'ils ont désorganisé. Certes, c'est un reproche grave, et qui, s'il était fondé, devrait émuouvoir l'indignation de toute la France. Ceux qui le mériteraient seraient de mauvais citoyens, car, pour satisfaire de misérables caprices d'amour-propre, ils auraient compromis la sécurité de l'état. Leurs actes ne sauraient être réprimés avec trop de sévérité. Mais bientôt il est démontré que les difficultés qui les ont arrêtés, découragés, ne venaient ni de leur incapacité, ni de leur mésintelligence; que les obstacles qui ont rendu impossible l'accomplissement de leur mission n'avaient pas été élevés par leurs mains, mais au contraire par celles du pouvoir qui avait promis de rester neutre.

Or, nous le demandons, sur qui retombent maintenant toutes ces accusations portées au nom de l'intérêt matériel du pays, au nom de l'ordre, au nom de la morale, sinon sur la royauté elle-même? Elle pourrait certes se plaindre d'être si mal servie par des journaux qu'elle paie si cher.

On lit dans le *Courrier de Lyon* :

« Nous trouverions tout naturel que le parti républicain, qui, à l'époque des dernières élections, s'est livré à une première manifestation, méditât en ce moment quelque nou-

velle tentative, quand ce ne serait que pour sonder les nouvelles dispositions de la population parisienne. »

Que le *Courrier de Lyon* se rassure, il n'y aura pas d'émeutes. Voici nos motifs.

Le parti républicain n'est pas fort intéressé au débat qui s'agit en ce moment entre la couronne et la coalition; il laisse messieurs de la coalition et messieurs de la cour agir en toute liberté, et en cela il a raison.

Le parti de la cour est vaincu. Chacun le sait, chacun en a la conscience. Il se débat, il s'irrite, il se fâche; personne ne s'en émeut; on ne lui fait pas même l'honneur de prendre ses colères au sérieux.

Pour se remettre en selle, que lui faudrait-il? Un petit coup d'état. Toutes les ressources légales et policières sont usées. Pour justifier le petit coup d'état, que lui faudrait-il aussi? Une émeute républicaine; mais le parti républicain n'est pas chargé de faire les affaires de la royauté. A la vérité, l'embarras est grand. La police ne peut pas faire une émeute sérieuse sans quelques dupes. Elle est si perçue à jour, elle a tant abusé de tout, que les dupes ne sont pas faciles à trouver. Elle est donc impuissante pour faire du désordre. Si on faisait des coups d'état, on serait (les choses n'en viendront pas là) dans la nécessité de les faire sans prologue, sans exposé de motifs. Un coup d'état sans motifs déterminants est un effet sans cause, et ne peut aboutir qu'à l'impossible.

Le parti de la cour ferait beaucoup mieux de faire bon accueil à MM. du centre gauche et de céder de bonne grâce. C'est un conseil sage que nous lui donnons.

Le *Courrier de Lyon* regarde comme des tentatives du parti républicain les légères agitations qui ont signalé les élections dans deux ou trois localités.

La vérité est trop connue maintenant sur ces faits pour que nous perdions notre temps à les rectifier. Nous engageons le *Courrier de Lyon* à relire la lettre de M. Charmaule sur les troubles de Lodève. Qu'a répondu M. Nadaud aux démentis formels du député indépendant? Rien de sérieux.

Quant aux démonstrations qui ont eu lieu à Paris, dans les derniers jours de mars, sur la place de la Bastille et dans le quartier latin, qu'a-t-on répondu aux accusations du *Journal du Commerce*? a-t-on mis, comme il le demandait, les auteurs de ces troubles en jugement?

L'a-t-on poursuivi pour avoir calomnié la police? on s'en est bien gardé. Cependant ces accusations étaient graves et précises; elles n'ont fait qu'une légère sensation au milieu de l'état de crise dans lequel nous nous trouvons, mais elles restent comme document précieux et instructif.

Au moment des élections, n'a-t-on pas jeté dans Lyon des bruits d'émeutes? n'a-t-on pas dit que des troubles allaient éclater? Qu'avons-nous dit? que les élections se feraient avec calme. Nous savions bien qu'aucun symptôme d'émeutes ne se manifestait dans la classe ouvrière, nous savions bien qu'ils étaient fomentés dans un intérêt tout ministériel. Qui a été dupe de toutes ces rumeurs? quelques badauds, voilà tout; on ne s'est pas mépris sur leur source.

Le ministère du 15 avril a donné sa démission. Elle est irrévocable, dit le *Journal des Débats*. Nous voulons le croire.

Feuilleton.

CONCERT DE M. CHERBLANC.

Le concert donné samedi par M. Cherblanc, au foyer du Grand-Théâtre, a été sans contredit un des plus brillants de cet hiver. A huit heures la salle était comble : depuis long-temps nous n'avions vu pareille affluence à une soirée musicale. — A quoi attribuer cet empressement du public? — Au talent si aimé de M. Cherblanc, aux amateurs distingués qui se sont fait entendre, à la composition du programme, qui, chose assez rare à Lyon, offrait un véritable attrait.

Mlle Laurent, élève de Mme Mouvielle, a chanté l'air de *Grâce!* de Robert, avec une expression et un charme de voix qui donnent les plus brillantes espérances pour l'avenir de cette jeune artiste. C'est une voix bien posée, mordante, sonore, étendue, à laquelle l'âge et l'étude ajouteront la force et l'ampleur. Quant à sa méthode, elle est des meilleures; on reconnaît qu'un enseignement élevé et consciencieux a passé par là. Il serait à désirer que Mme Mouvielle trouvât souvent des élèves de l'intelligence de Mlle Laurent, auxquelles elle pût transmettre un peu de ce faire si remarquable qui caractérise sa méthode. — Dans le morceau de la *Fauvette* de Grétry, Mlle Laurent a fait preuve d'une grande souplesse de voix; malheureusement ce sont ces morceaux d'étude qui produisent peu d'effet dans un concert.

M. Cherblanc a joué avec sa verve accoutumée un concerto de Beethoven, œuvre hérissée de difficultés de tout genre. Grâce à l'habileté prestigieuse de son archet, M. Cherblanc est sorti victorieux de tous ces grands sauts périlleux. Bien que nous croyions que l'art, considéré dans sa plus haute et sa plus pure expression, n'aît rien à voir dans pareils tours de force, parfois cependant nous prenons plaisir à ces grands coups d'archet, comme à ces coups d'épée du paladin Roland dans l'*Arioste*. Ce sont ces jeux de gymnastique qui accusent chez l'exécutant d'immenses ressources de vigueur et d'exécution, et qui portent leurs fruits dans les œuvres plus élevées où l'inspiration entre pour une plus large part.

M. Cherblanc en est arrivé aujourd'hui à se jouer des difficultés les plus ardues, et cela avec une pureté et une justesse des plus rares. Mais une des qualités les plus précieuses dont nous

tenons sincèrement, c'est de s'attacher surtout à empreindre son chant de cette expression gracieuse, aimable, distinguée qui caractérise éminemment sa manière. Aussi, bien que dans les concerts ses succès ne soient jamais douteux, nous croyons qu'il en obtient de bien plus grands encore dans les salons, par la nature même tout intime et de détails de son talent.

La grande symphonie pour quatre violons principaux, par Maurer, n'a pas produit peut-être tout l'effet qu'on en attendait. Cela tient, en partie, nous le pensons, à la manière peu convenable dont les quatre violons étaient placés. Il fallait que le public pût juger des détails infinis et ingénieux de cette œuvre, et voir, pour ainsi dire, circuler chaque trait de violon à violon. Quoi qu'il en soit, l'exécution d'une œuvre aussi difficile fait honneur aux deux amateurs qui ont dignement tenu leur place auprès de MM. Baumann et Cherblanc.

M. R... a chanté le *Laz*, de Niedermeyer, avec cette voix si large et si admirablement timbrée qu'on lui connaît. Cependant, le dirons-nous, nous pensons que cette mélodie ne convient pas parfaitement à la nature de sa voix qui a plus de force que de charme, plus de gravité que de mélancolie. Il y a dans l'œuvre de Niedermeyer des nuances pleines d'une molle rêverie que nous eussions voulu retrouver dans le timbre et dans l'accentuation de la voix. Cependant la voix de M. R... a été beaucoup applaudie.

Le grand duo de *Belisario* de Donizetti, chanté par MM. R. et N..., a été complètement manqué; orchestre et chanteurs se sont fourvoyés. — Quant au morceau en lui-même, il manque d'originalité, en ce qu'il est la copie de tous ces airs dits de bravoure imités du grand air de *Guillaume Tell*.

— Mardi prochain, nous serons appelés à entendre une œuvre assez importante de deux auteurs du terroir, le *Glaour*, grand-opéra en trois actes. A juger de cette œuvre par les répétitions, nous pourrions prédire déjà un beau succès. Mais, quoi qu'il arrive, c'est un travail grave et consciencieux qui a droit à une critique grave et impartiale.

MM. Siran, Lesbros, Blès et Mme Minoret sont chargés des principaux rôles. C'est déjà une belle chance de succès pour les auteurs et de plaisir pour le public.

— M. George Hainl, dont le beau talent sur la basse est main-

tenant si connu et si apprécié, vient d'arriver à Lyon. On pense qu'il donnera un concert au Grand-Théâtre.

Il ne faut pas dire : Fontaine,
Je ne boirai pas de ton eau.
(PROVERBE.)

— Je vous jure, ma cousine, que tout vous en fait un devoir.
— Edouard, vous êtes fou.

— Fou d'amour! oui, sans doute; voilà quinze années que je vis près de vous, en voilà quatorze que je vous aime. Je vous ai connue enfant, espiègle et rieuse, déjà désespérante de finesse et de lutinerie, faisant tourner la tête de votre grand-père; je vous ai vue jeune fille, avec vos longs cheveux noirs, votre regard velouté et limpide, votre sourire d'ange, belle enfin à faire damner un saint!... A cette époque comme aujourd'hui, j'étais fou, fou à pleurer comme un enfant... Oui, ma cousine, oui, je pleurais; je me désespérais, car vous étiez riche et moi j'étais pauvre; car je cachais mon amour à tous les regards, parce qu'on s'en serait joué, ou qu'on aurait pu supposer qu'un calcul honteux me guidait... Et puis, il arrive ce que j'avais redouté; on vous donne à un homme riche, ce que je me pris à haïr de toutes mes forces, seulement parce qu'il était votre mari. Mais lorsqu'il me tendit la main, à moi pauvre et obscur, lorsqu'il m'aïda à me créer un avenir, la reconnaissance dut imposer silence à ma jalousie. Et puis il me laissa vous voir tous les jours, à toute heure; je cessai de le maudire, ou plutôt je l'oubliai; je ne vis plus que vous, je n'existai plus que pour vous, je me sentis heureux!

— En vérité, Edouard, vous êtes admirable; et si ce n'était votre amitié, dont je crois être sûr, je supposerais que vous vous moquez de moi. Comment! depuis tant d'années je ne me serais point aperçue de cette belle et poétique passion? Rien ne vous aurait trahi?

— Ah! ceci, c'est tout simple; trois raisons m'imposaient silence. Lorsque vous étiez jeune fille, j'avais une grande défiance de moi-même, et une peur effroyable de votre honneur père. Quand vous fûtes mariée, j'estimais votre mari, et je lui devais tout. Enfin je vous connaissais tellement que je n'aurais pas voulu pour tout au monde risquer une déclaration; j'étais sûr que vous me

Il faut reconnaître, s'il en est ainsi, qu'il se montre bien patient. Pourquoi ne presse-t-il pas la solution de la crise ministérielle? Il le pourrait, ce nous semble.

Les circonstances au milieu desquelles nous nous trouvons ne manquent pas de gravité; si des événements naissent de la situation, sur qui pèserait la responsabilité? Sur ceux qui, après avoir donné leurs démissions, ont continué à contresigner des ordonnances, à nommer à des fonctions publiques; sur ceux qui, se réunissant, quoique démissionnaires, arrêtent de graves déterminations.

Si les chambres s'étaient réunies le 26 mars, qui se serait présenté devant elles? les ministres du 15 avril. Si la convocation a été ajournée au 4 avril, qui l'a décidé? encore le ministère du 15 avril. Voilà pour le droit; pour la forme, pour l'apparence, le cabinet du 15 avril est si constitutionnel, qu'il couvre légalement la royauté et assume sur lui la responsabilité de tous ses faits et gestes. Mais la réalité ne trompe personne; on voit seulement dans la conduite de M. Molé et de ses collègues une nouvelle preuve de leur servilité. S'ils avaient la moindre envie de mettre en pratique les principes constitutionnels, ils auraient depuis long-temps amené une solution à la crise ministérielle. Dans leur position, ils pouvaient se montrer exigeants, et ils attendent patiemment. Qu'espèrent-ils? que veulent-ils? Aider à préparer une combinaison ministérielle qui n'aura ni avenir ni solidité, et revenir après. — La démission de M. Molé est irrévocable comme un testament olographe.

CONDAMNATION DE L'ALMANACH POPULAIRE.

« Donnez-moi deux lignes du premier venu, et je le ferai pendre. » A coup sûr, le ministère public, interprète des volontés du 15 avril, n'a pas dû dire cela lorsqu'il a fait saisir l'*Almanach populaire de France*, que la cour d'assises de la Seine vient de juger et de condamner; c'est tout un livre qui a servi de point de mire à ses foudres. Et l'avocat-général s'est montré un si naïf traducteur des intentions du cabinet, qu'il a, dans son réquisitoire, compris un article que la chambre des mises en accusation n'avait pas pensé à incriminer, tandis qu'il n'a pas songé à faire ressortir les crimes ou délits résultant d'autres articles signalés dans l'instruction comme autant de machines infernales dirigées contre la société.

Malgré le talent et les efforts des défenseurs, un des trois prévenus, l'éditeur de l'*Almanach*, M. Roquemaure, a été condamné à six mois de prison pour provocation à la désobéissance aux lois et pour attaque contre le respect qui leur est dû. M. F. Degeorge, prévenu d'avoir participé à l'édition du petit livre et à sa distribution, a été acquitté, aussi bien que l'imprimeur. Si donc les sympathies nombreuses qui entouraient cette publication ont reçu un échec, les inimitiés qu'elle avait eu l'honneur de soulever n'ont obtenu qu'une faible vengeance, malgré le soin qu'a pris la cour d'infliger au seul prévenu condamné six mois de captivité et une amende de mille francs, lorsqu'elle pouvait se borner à 3 jours de prison et 16 f. d'amende.

Plus respectueux que certains hommes haut placés qui qualifient de scandaleux les verdicts du jury lorsqu'ils leur sont contraires, nous nous humilierons devant une décision dont l'effet est de supprimer un livre qui avait reçu l'approbation de beaucoup d'hommes de bien, et qui devait aider à l'instruction des classes non privilégiées; mais nous gardons notre opinion sur le mérite et l'utilité véritable de cet opuscule, et le verdict qui l'a frappé nous fait seulement déplorer les imperfections de la loi qui organise le jury, et les dispositions des lois de septembre qui le désorganisent.

M. Partarieu-Lafosse, avocat-général, a voulu trouver un délit dans un article sur la réforme électorale; il y a vu excitation à la haine contre diverses classes de la société. Nous en demandons bien pardon à l'éloquence filandreuse de cet homme du roi; mais son raisonnement, que le jury d'ailleurs n'a point admis, puisqu'il a écarté le chef d'accusation qui en était la base, n'avait pas le sens commun.

Demander la réforme électorale, c'est être d'accord avec 400,000 gardes nationaux, avec la majorité de la France, avec M. Thiers lui-même, bien plus, avec Louis-Philippe; car le principe de la réforme électorale est reconnu dans le programme que les ministres présomptifs du centre gauche ont présenté au roi, et nous n'avons pas ouï dire que le roi ait repoussé cette clause de l'ultimatum du tiers-parti. Maintenant que des écrivains ne bornent pas aux gardes nationaux ni aux capacités légales la liste des citoyens qui devront participer aux avantages de la réforme; qu'ils invoquent à l'appui de leurs prétentions

diriez: « Mon cher Edouard, je vous aime beaucoup, mais jamais un amour coupable ne troublera ma vie. Non-seulement je tiens à l'estime du monde, à celle de mon mari, mais je tiens encore, et surtout, à la mienne. Je suis trop franche pour savoir jamais mentir et tromper; je suis trop fière pour m'abaisser au rôle de la femme coupable. Ainsi, beau cousin, allez voyager, et quand vous me reviendrez sage, sain de tête et de cœur, je vous reverrai. Adieu. »

— Je vous remercie de m'avoir jugée ainsi.
— J'étais certain de ne pas me tromper. Aussi, prenant mes suppositions pour la réalité, je me donnai congé en votre nom, et je partis comme secrétaire d'ambassade. Pendant mes voyages, un de mes oncles mourut et me fit son héritier. Aujourd'hui je suis riche, vous êtes veuve et me voilà. Maintenant que vous ne pouvez plus douter de la sincérité de mon amour, il ne vous reste que deux choses à faire: m'aimer et m'épouser.

— Vraiment, Edouard, vous m'embarrassez singulièrement! Je vous aime comme on aime un frère, mais...

— Je sais ce que vous allez me dire. Il y a deux ans vous auriez pu repousser mes vœux, prendre avec moi un ton digne qui foudroierait les audacieux; c'eût été superbe. Aujourd'hui nous n'en sommes plus là. Vous sentirez qu'il y a de votre bonheur. Jamais vous ne serez plus sincèrement aimée; jamais vous ne trouverez un meilleur mari. M. de Rambour était un homme estimable; mais enfin son âge était bien loin de votre. C'était un ami et non pas un amant. Avec moi, Cécile, vous aurez l'un et l'autre; réfléchissez, et vous m'aimerez, et vous m'épouserez.

— Ecoutez-moi, Edouard, je me suis fait le serment de ne me marier jamais, et je ne crois pas pouvoir éprouver un amour assez vif...

— Cela viendra.
— Mais non, vous dis-je!
— Cela viendra, ma cousine, je vous en donne ma parole, et je ne vous accorde pas beaucoup de temps pour cela, parce que vous devez comprendre qu'il y a déjà bien assez d'années perdues pour moi et qu'il est temps que le bonheur m'arrive.
— Vous me poussez à bout, Edouard; encore une fois, je ne vous aimerai jamais.

— A quoi bon l'affirmer? qui sait l'avenir? Moi j'espère.

les inégalités sociales qui séparent injustement le riche du pauvre, et qui font, par exemple, que celui-ci paie à proportion beaucoup plus d'impôts que celui-là, quoi de plus légitime? quoi de plus simple?

Quoi de plus naturel encore que d'appeler les citoyens à pétitionner?

Eh bien! tout l'*Almanach* est conçu dans cet esprit; nulle part il n'y a provocation à la révolte. Voilà pourquoi le ministère public avait beau jeu pour faire un procès de tendance. Il n'en a pas manqué l'occasion; et désormais, si ce précédent avait quelque influence, il n'y a pas un seul journal de l'opposition qu'on ne pût chaque jour poursuivre et condamner. Nous sommes destinés à voir tous les errements de la politique de la Restauration se reproduire; nous nous en inquiétons peu. Seulement nous aurions désiré que le jury parisien laissât faire cette politique imprudente, et qu'il ne s'en fit pas le complaisant. Cela prouve qu'aujourd'hui comme autrefois les vérités les plus claires, les plus vraies, ont leurs martyrs nécessaires.

Il serait à souhaiter aussi que les jurés ne subissent pas l'influence de certains présidents qui, pour faire croire à une sorte de complot et pour donner de la solennité aux causes, interrogent les prévenus sur leurs antécédents politiques, et semblent vouloir rattacher par un lien mystérieux le passé d'un homme à son présent.

Nous le répéterons, ce qu'il y a de fâcheux, c'est que le pouvoir a intenté un procès de tendance à une publication politique, et qu'il l'a gagné; c'est que la révolution de juillet a été impuissante à nous délivrer pour toujours de ces monstrueux et immoraux procès; c'est que pour quelques lignes que le jury a trouvées coupables dans tout un livre, l'éditeur ne pourra plus rien publier de ce livre, dont les exemplaires doivent être saisis et détruits par arrêt de la cour, rien absolument, pas même le calendrier grégorien!

Notre situation commerciale est malheureusement dépeinte d'une manière trop vraie dans le passage suivant que nous empruntons au *Commerce*:

Il règne dans tout le commerce un mécontentement qui s'accroît à mesure que le terme des négociations ministérielles paraît s'éloigner. L'incertitude pénible qui enveloppe notre avenir politique fait ajourner toutes les affaires, paralyse toutes les transactions et ferme les ressources ordinaires du crédit. Ceux-ci, obligés de réduire leur fabrication, renvoient leurs ouvriers; ceux-là vendent leurs marchandises à perte pour satisfaire à leurs engagements; d'autres, ne pouvant supporter un malaise qui se prolonge au-delà de toutes les prévisions, sont obligés de recourir à une liquidation vraiment désastreuse dans l'état de choses actuel.

Il faut remonter à 1831 pour trouver une situation pareille à celle qu'une politique imprévoyante a fait naître depuis trois mois. Tout cela est d'autant plus affligeant qu'aucun de ces malheurs ne fut arrivé, qu'aucune crise n'eût affligé le commerce, si l'on eût cédé au vœu parlementaire, il y a deux mois, au lieu de se jeter dans les hasards d'une dissolution et de troubler le repos du pays.

A la suite de ces observations, et pour les justifier, le *Commerce* nous apprend que les cotons acquittés pendant le mois de février s'élevèrent à un million 500 mille kilogrammes seulement, tandis qu'ils avaient atteint trois millions 300 mille kilogrammes pendant le mois correspondant de l'année 1838. C'est une réduction de plus de moitié sur une matière qui alimente une des industries les plus importantes du pays.

Mardi 26 courant, il a été lancé, avec un plein succès, des chantiers de la *Société lyonnaise des transports du Rhône et de la Saône*, un superbe bateau à vapeur en fer, le *Papin* n° 2, destiné à compléter un service des voyageurs entre Lyon et Chalon-sur-Saône.

Ce bateau, remarquable surtout par l'élégance parfaite de ses formes et par la précision savante de sa coupe, a été construit sur les plans et par les soins de M. Mauriac, de Vaise, et ne peut qu'ajouter à la réputation si justement acquise de cet habile constructeur.

Il est armé de machines à basse pression sortant des premiers ateliers de Londres. Combinées avec les dimensions et l'extrême légèreté du bateau, elles promettent par leur fini et leur perfectionnement un succès complet et une vitesse supérieure même à celle du *Papin* n° 1, proclamé déjà le premier marcheur de la Saône.

Les travaux d'emménagements, qui ne doivent rien laisser à désirer sous le rapport du luxe et de la commodité, sont pou-

vouloir c'est pouvoir.

— Mais c'est une violence morale, c'est de la tyrannie!...

— Non, je laisserai à votre cœur le soin de plaider ma cause; je ne veux rien de force, et pour commencer, voici l'heure de votre toilette, vous allez au bal ce soir, je me retire; seulement je vous demande comme une grâce de danser avec moi la première contredanse.

— Vous avez du malheur, mon cousin, elle est promise.

— Alors, la seconde?

— Elle est promise aussi.

— Eh bien! une autre, n'importe. D'ailleurs je ne vous quitterai pas, je suivrai des yeux chaque nom tracé sur votre calepin, et je trouverai bien une petite place vide pour y glisser le mien.

— Mais vous vous ferez détester.

— Non... je me ferai aimer... A ce soir, ma belle cousine.

Cécile le regarda s'éloigner avec une sorte de colère; puis la réflexion vint, et elle ne put s'empêcher de sourire au souvenir de la scène qui venait d'être jouée. « Allons, dit-elle, c'est un original dont je m'amuserai, mais certes je ne l'aimerai jamais. »

En arrivant au bal, la première personne qu'elle aperçut ce fut Edouard, immobile dans le premier salon: il l'attendait. Il vint se placer près d'elle; il l'entoura de ces mille prévenances délicates dont l'homme amoureux est seul capable; et comme le malheureux calepin de Cécile était surchargé de noms et que le sien ne pouvait s'y placer, il restait là, sans se plaindre, sans rien demander, faisant preuve d'une merveilleuse patience, qui méritait qu'on le récompensât.

Lorsque Cécile allait danser, il conservait son éventail et son mouchoir. Une fois, elle revint vers lui, reprit son mouchoir pour essuyer son front humide de sueur, et se tournant à demi avec un sourire plein de malice et d'espièglerie:

— Eh bien! Edouard, est-ce que la diplomatie ne danse plus?

— Je vous attends.

— Mais vous ne me demandez rien.

— J'attends que la compassion s'éveille dans votre cœur, et que vous vous rappeliez que je suis là... Et puis, d'ailleurs, qu'importe? je suis près de vous, je vous vois, je vous parle; à vous les plaisirs, à moi le bonheur. Je n'envisage rien à vos danseurs, lorsqu'ils vous enlèvent à moi; ils n'ont rien de votre

sés avec activité, et, sous très-peu de jours, le public pourra apprécier les premiers efforts de la Société lyonnaise pour justifier ce qu'attend d'elle le commerce et l'industrie.

Les deux premiers bateaux de cette société, destinés à la navigation du Rhône, seront disposés pour la foire de Beaucaire.

Les causes de l'incendie qui a éclaté dimanche matin dans la prison de Roanne ne sont pas encore bien connues.

L'autorité devrait cependant apprendre au public s'il est le résultat d'un accident ou de la malveillance.

Il paraît que les prisonniers pendant tout le temps de ce sinistre ont déployé beaucoup de zèle et d'activité pour le maîtriser; ils étaient dirigés par M. Beure, le concierge de la prison. Les secours sont venus de l'intérieur principalement. Au dehors on a montré fort peu d'empressement.

Nous ne voulons ici incriminer personne, mais il nous semble que des malheureux qui sont dans les prisons n'ont pas pour cela perdu tout droit à la commisération.

Paris, 26 mars 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Nous trouvons aujourd'hui dans le *Commerce* une nouvelle véritablement affligeante. « La suspension des travaux, dit ce journal, ou du moins la grande diminution d'activité qui est survenue partout, a jeté une telle quantité d'ouvriers sur le pavé, sans aucune ressource, qu'aujourd'hui, au bureau de recrutement de la place Ste-Geneviève, ainsi qu'à tous les bureaux de remplacement, il y avait queue de jeunes ouvriers qui allaient s'engager ou se vendre. »

— La chambre civile de la cour de cassation a décidé hier une question importante en matière d'expropriation.

Un jugement du tribunal de Provins avait validé une expropriation en matière de redressement du chemin vicinal, sur le vu d'un arrêté pris par le préfet seul, sans l'assistance de son conseil de préfecture, et sans que les parties intéressées eussent été appelées à discuter le mérite de cet acte administratif.

La cour a cassé le jugement du tribunal de Provins par cette raison que, même en matière de redressement de chemin, la loi du 21 mai 1836 devait se combiner avec celle du 7 juillet 1833, et que les garanties décrites par la loi de 1833 s'appliquaient, en règle générale, aux circonstances prévues par la seconde.

— Toute la journée s'est encore passée en allées et venues; on n'a pu rien terminer. Nous renonçons à donner le bulletin des négociations entamées pour arriver à un résultat; le public doit éprouver, comme nous, un profond dégoût pour tout ce qui se passe; nous ne voulons pas ajouter à son ennui. Un grand nombre de députés sont arrivés depuis vingt-quatre heures à Paris; ils croyaient trouver un ministère tout constitué et assister aujourd'hui à la séance d'ouverture. La prorogation leur a causé un vif mécontentement.

— On écrit de Mulhouse au *Courrier du Bas-Rhin*:

« Un banquet patriotique a été offert, le 21 mars, aux quatre députés de l'opposition du Haut-Rhin, MM. Nicol-Kœchlin, de Golbéry, Pflieger et Antoine Struch; cent cinquante électeurs et autres citoyens se sont trouvés au rendez-vous donné dans la grande salle de l'hôtel de la Couronne, à Mulhouse; mais, aux grands regrets de la réunion, M. de Golbéry n'a pu assister à ce banquet, son départ pour Paris, ayant le jour fixé par MM. les commissaires du banquet, n'ayant plus pu être remis à temps. »

« Un grand nombre de toasts, un entre autres à la presse indépendante, ont été portés. »

— L'*Emancipation* de Toulouse a de nombreux abonnés dans l'Aude et dans les Pyrénées-Orientales, et ce journal, consacré aux idées et aux intérêts du Midi, dévoué d'ailleurs à l'opposition dont il est un chaleureux organe, envoie, dans les éditions destinées à ces deux départements, des articles spéciaux, indépendants de ceux qui sont publiés dans l'édition quotidienne de Toulouse. On a fait, à raison de ces trois éditions, un procès à l'*Emancipation*, et on a requis une condamnation pour le passé, et pour l'avenir le versement de deux cautionnements nouveaux. Sur la pla-

âme, c'est à moi que vous pensez.

— Vous le croyez.

— J'en suis sûr; et vous vous dites en vous-même: « O pauvre Edouard! il faut qu'il m'aime bien pour avoir cette constance, ce dévouement de tous les instants, pour rester là, attentif à mes moindres desirs, cherchant son bonheur dans le seul de mes regards, dans un seul de mes sourires... Pauvre Edouard! »

— A moins de passer pour avoir un cœur impitoyable, je vois qu'il faudra que je danse une fois avec vous.

L'orchestre faisait entendre les premières mesures d'un polop; jusque-là Cécile avait refusé de le danser. Jules de Burel vint l'inviter. « Je suis engagée, » dit-elle, et se retournant vers Edouard, elle lui tendit la main.

— Merci... merci, dit-il avec émotion; il n'y a que le gain que j'aurais été désolé de vous voir danser avec un autre.

— Vous êtes jaloux!

— Oui.

Son regard, en s'arrêtant sur elle, était tellement expressif, qu'une vive rougeur couvrit le front de Cécile; son cœur battit peut-être... Elle détourna la tête, et ce fut elle qui entraîna Edouard au milieu des quadrilles.

Huit jours après, Edouard était seul dans le salon de son oncle, assis devant une tapisserie, ouvrage de Cécile, les bras et les jambes croisées, la tête penchée sur la poitrine; il réfléchissait profondément.

Cécile entra et vint s'appuyer sur le dos de sa chaise.

— A quoi pensez-vous donc, Edouard?

— A vous.

— J'en étais sûre, dit-elle en riant; et vous pensiez sans doute que, depuis huit jours que vous ne me quittez pas d'une minute, et qu'au spectacle, au bal, chez moi, à toute heure, vous retrouvez comme mon ombre, vous pensiez que j'étais moitié vaincue.

— Non, ma cousine, pas encore, mais cela viendra.

— Et si je vous disais aujourd'hui que je vous aime?

— Je ne vous croirais pas.

— Et pourquoi?

— Parce que cela n'est pas. Soyez tranquille, je ne vous le

manderai aucun aveu; lorsque vous m'aimerez, je vous le dirai.

doire de M. Joly, qui vient d'être nommé député de l'opinion de cette ville, le tribunal de première instance a renvoyé l'Emancipation des fins de la plainte. M. Joly, qui ne devait plus rester que deux ou trois jours à Toulouse avant de venir défendre à Paris, à la tribune nationale, une cause plus grande encore, ne pouvait faire au public toulousain de plus beaux adieux.

— Le pape, pour remercier le maréchal Valée du bon accueil qu'il a fait à M. l'évêque d'Alger, va lui envoyer un tableau en mosaïque dans le goût de celui dont le saint-père a fait présent au grand-duc Alexandre de Russie. Le saint-père a nommé M. Dupuch évêque assistant au trône.

— M. Molé se plaignait, dit-on, à parcourir sa galerie de tableaux de famille, et portant un orgueilleux regard sur le portrait de Samuel Bernard, il s'anime des souvenirs de Louis XIV, et veut que tous ses actes aient un caractère des gens de cour de cette époque.

Les ministres d'alors, convaincus que les emplois de l'administration étaient leur propriété, en disposaient à leur gré, et récompensaient ainsi des services personnels dont l'état faisait les frais. Cet exemple devait être suivi par M. le comte Molé, dont le désintéressement et la noblesse de caractère ont été si hautement prônés par les feuilles ministérielles. Pour prouver le degré de confiance qu'il est permis d'avoir en elles, nous ferons connaître des faits dont on garantit l'authenticité.

Un M. X..., intendant de Mme de N..., a été placé au ministère des affaires étrangères en cette même qualité, sous le titre d'inspecteur, aux appointements de 3,000 f. par an. M. Molé, disait-on, n'avait rien à refuser à Mme de N...

M. Molé, le propriétaire du domaine de Champlâtreux, voulant trancher du grand seigneur, eut la prétention de faire consentir un nommé Z... à lui vendre quelques parcelles de terre qui étaient à la convenance de M. le comte. Ce petit propriétaire repoussa le prix qui lui fut offert. M. Molé, que ce refus avait blessé, prit le parti de tracasser le récalcitrant, qui trouva auprès des tribunaux une protection qui ne pouvait lui manquer. M. Molé, ne voulant pas avoir en cette occurrence le désavantage dans la lutte, employa la séduction, en laissant toutefois à la France le soin de faire les frais du marché. Il fut convenu qu'il serait payé une somme de au vendeur, qu'il recevrait en outre, à titre d'indemnité, un emploi de concierge au ministère des affaires étrangères, rétribué de 2,000 f., convention qui a été exécutée à la satisfaction réciproque des parties contractantes, et que la France ratifie en payant.

— M. Barré de Lavedan, conseiller à la cour royale du Lot, s'est volontairement noyé dans la Garonne. Il était atteint d'une maladie noire.

— « Le fait suivant, dit le *Journal de Rouen*, peut donner une idée de la brutalité des lois sur la presse. A l'audience du tribunal correctionnel du Havre du 23 de ce mois, M. H. Genetz, gérant et imprimeur du *Journal de Fecamp*, a été condamné à trois mille francs d'amende pour n'avoir pas mis, comme imprimeur, son nom au bas du journal !!!

» Trois mille francs pour un simple oubli, c'est-à-dire une confiscation ! »

— « Ce matin, dit l'*Echo du Nord*, vers six heures et demie, un grand nombre d'électeurs réunis spontanément sont allés faire une visite d'adieu à l'honorable M. Delespaul, député du 1er arrondissement, et l'ont accompagné jusqu'à la voiture, où il est monté pour se rendre à Paris. M. Delespaul a paru vivement touché de cette nouvelle marque d'affection de ses compatriotes et les en a remerciés; puis, s'élevant à quelques considérations politiques, il a dit qu'il allait à la chambre défendre les prérogatives parlementaires contre le pouvoir envahissant de la camarilla; qu'on pouvait se fier à sa fermeté, ainsi qu'à celle

de ses amis, pour conserver intacts les droits constitutionnels dont les électeurs l'avaient constitué défenseur; que les manœuvres frauduleuses employées par l'administration déchu seraient l'objet d'une enquête sévère, et que, pour sa part, il contribuerait sans faiblesse à faire justice des corrupteurs et de la corruption.

» Cette allocution, prononcée dans la cour des messageries et au moment de franchir le marchepied, a produit sur l'auditoire une vive impression, on a crié de toutes parts *bravo!* et ce cri retentissait encore que les chevaux étaient déjà lancés sur la route. »

— On écrit de Bruxelles, 25 mars :

« La discussion du projet de traité est beaucoup plus sérieuse à la chambre des sénateurs qu'on ne s'y attendait, et ce résultat paraît avoir vivement contrarié les journaux ministériels. Jusqu'à ce jour on n'y a vu qu'un partisan du traité; les autres membres du sénat qui se sont prononcés pour son adoption ont tous exprimé leurs regrets et ont expliqué leur adhésion par la nécessité et l'abandon de nos alliés. »

On a beaucoup parlé aujourd'hui d'une nouvelle combinaison ministérielle. Elle se formerait des hommes qui ont défendu avec le plus de vigueur et de talent les principes parlementaires, et dont l'union est peut-être plus que jamais nécessaire pour assurer le triomphe. Ce n'est pas tout de l'avoir obtenu, il faut en recueillir les fruits. Le pays l'a seul donné; ses représentants comprendraient bien mal leur mission, si, ne s'élevant pas au-dessus de *vieilles rancunes*, ils remettaient en question ce qui vient d'être souverainement décidé.

Nous répétons un mot qui a eu une certaine célébrité : « Quand on a gagné la bataille, il ne faut pas perdre la victoire. » Et on s'exposerait à ce danger si on ne se hâtait d'étouffer tous les brandons de discorde que les roués politiques jettent incessamment au milieu des partis long-temps rivaux, qu'un intérêt sacré a réunis, et qui ne peuvent se diviser sans péril pour l'avenir de la monarchie constitutionnelle. »

(Constitutionnel.)

— On assurait généralement ce soir que M. Guizot et M. Thiers s'étaient rapprochés et qu'ils étaient tombés d'accord sur les points qui les avaient divisés il y a quinze jours.

On paraissait croire qu'enfin nous aurions un ministère, et que dans quarante-huit heures au plus tard le *Moniteur* publierait les noms des membres du nouveau cabinet.

Dans cette combinaison, M. Guizot est ministre de l'intérieur, et M. Duchâtel ministre du commerce et des travaux publics; M. Thiers a le portefeuille des affaires étrangères, M. Passy celui des finances, M. Dufaure celui de la justice, M. Sauzet celui des cultes, et M. Villemain celui de l'instruction publique. M. le maréchal Soult est ministre de la guerre et président du conseil.

(Journal des Débats.)

— Cette combinaison ministérielle est aussi rapportée par le *Temps* qui ajoute : « La question d'Espagne serait acceptée, ténue et commentaire de M. Thiers. La difficulté ne serait donc que dans l'acceptation du maréchal; mais, jusqu'à une heure assez avancée dans la soirée, le maréchal avait refusé d'entrer dans cette combinaison. »

Le *National*, qui donne la même nouvelle, dit en outre que M. Odilon Barrot est porté à la présidence de la chambre, sans que l'on fasse de sa nomination une question de cabinet.

Ce journal ajoute cependant :

« A onze heures du soir, on nous apprend que cette combinaison est remise en question par suite de quelques objections du maréchal Soult. Si l'on ne parvenait à lever ces difficultés, M. l'amiral Duperré serait, dit-on, appelé à la présidence du conseil. »

— Nous lisons dans le *Siècle* :

« On nous assure que M. le duc de Broglie a désiré rapporter lui-même à M. Thiers le résultat de ses deux entrevues avec le roi. Nous croyons pouvoir garantir que M. Thiers ne s'écartera pas des conditions qu'il a posées. Ce soir, à neuf heures, quelques députés du centre gauche et du centre droit ont dû se réunir. Il est difficile de prévoir ce qui sortira de cette conférence, mais nous affirmons que le bruit répandu tantôt d'un arrangement définitif n'avait pas le moindre fondement. »

Nous remarquons enfin que le *Journal général* ne dit pas un mot des combinaisons et des bruits de la journée sur la crise ministérielle.

doute mon désespoir, mon dévouement, avaient éclairé votre mari, car il défendit que l'on vous parlât de moi.

— En effet, j'ignorais toutes ces choses, dit Cécile avec émotion.

— De ce moment vous fûtes entourée de plaisirs, que le caractère froid et grave de M. de Rambourg ne vous avait point fait espérer. Un bal se donnait-il à la cour, vous trouviez l'invitation sur votre toilette; une représentation extraordinaire avait-elle lieu aux Bouffes, vous aviez une loge; et je vous entendais remercier votre mari avec votre voix d'ange, et l'indigne, qui n'était pour rien dans ces soins, profitait des bénéfices, tandis que moi qui osais rarement vous accompagner, debout sous le péristyle de votre hôtel, je vous regardais partir, en étouffant un soupir de regret, en essayant une larme d'amour!

Cécile était réellement émue, et cherchant à cacher son trouble sous une légèreté feinte :

— Allons, mon cousin, vous êtes habile à composer un roman.

— Non, ma cousine, reprit vivement Edouard, non, ce n'est point un roman, et je puis vous citer d'autres faits. Il y a trois ans, un étranger fut admis dans votre intimité. L'œil de l'homme qui souffre est clairvoyant. Je ne tardai pas à m'apercevoir qu'il vous aimait, ou du moins qu'il employait tous les moyens de vous le persuader. Je le vis vous entourer de toutes les séductions; il était jeune, beau et riche; je lui connaissais un rare talent pour jouer l'homme passionné, éperdu d'amour. Je vous voyais, non sans défiance, aspirer ce parfum sentimental qu'on répandait autour de vous; votre cœur aimant avait besoin de s'épancher. Il y a des moments où les femmes éprouvent une sorte d'étourdissement; le vertige prend au cœur, et remonte à la tête... Enfin le danger était imminent. J'eus peur... oh! bien peur!...

— Monsieur!

— Pardon, ma cousine! Je ne veux pas dire que vous ayez été sur le point de succomber, mais toujours est-il que je tremblais et que je m'imposai comme un devoir de veiller sur vous, non pas seulement pour rassurer mon amour alarmé, mais pour vous défendre contre le malheur. De ce moment je me placai toujours entre vous et lui... Je déjouai ses ruses... j'interceptai ses lettres... Oh! mais je les brûlais sans les lire, je vous le jure sur l'honneur... Il sut bientôt à quoi s'en tenir à mon égard, il me proposa un duel, nous nous battîmes, je fus blessé au bras

BANQUET DE ROUEN.

Nous rétablissons dans son entier le discours de M. Arago, dont nous n'avions pu donner qu'une courte analyse.

Je suis touché jusqu'au fond de l'âme, dit M. Arago, des marques de bienveillance que vous me donnez. Je chercherais vainement une expression qui convint à ma reconnaissance. Je me trompe, je l'ai entendue tout-à-l'heure; je suis à vous, à l'industrie, au commerce de Rouen, à la vie, à la mort! (Applaudissements.)

Mais il ne nous suffit pas de recevoir des témoignages qui vont si directement à nos cœurs, il faut que nous nous en montrions dignes. Je veux parcourir avec vous la série des reproches qui nous sont adressés, à nous hommes de l'opposition; je veux les anéantir à tout jamais.

On nous accuse d'être partisans de la guerre. Que nous soyons des partisans de la guerre par amour pour la guerre, mais c'est une atroce calomnie! Si cela était vrai, loin de nous recevoir ici, M. Laffitte et moi, ce serait à Saint-Yon qu'il aurait fallu nous conduire. (Rires et applaudissements.)

Après cette déclaration, je dirai avec la même franchise : Il est une paix à laquelle je ne souscrirai jamais, c'est une paix honteuse pour mon pays. (Nouveaux applaudissements.)

Il y a deux sortes de guerre : la guerre dont l'histoire enrichit ses fastes, et qui se fait à coups de canon, de charges de cavalerie et de baïonnettes; celle-là, nous l'avons faite admirablement. Mais il y a une guerre dont nous ne savons pas nous défendre assez; c'est la guerre de la diplomatie, guerre sourde dont nous n'avons que trop subi les effets depuis 1830. (Bravos.)

La France de juillet s'est montrée magnanime; elle a renoncé à la guerre des conquêtes; elle n'a voulu avoir autour d'elle pour défense qu'une ceinture de peuples amis. Qu'est devenue, regardez la carte, cette France de 1830, si belle, si glorieuse? (Profonde sensation.)

Voyez la conduite que le gouvernement a tenue vis-à-vis de la Suisse. On lui a envoyé un vil espion pour ourdir une intrigue infâme; on lui a demandé du ton du commandement l'expulsion d'un de ses citoyens. Croyez-vous qu'après de pareils actes la Suisse soit encore pour nous ce qu'elle était en 1830, lorsqu'elle faisait sa révolution sociale sous l'influence et la protection de notre révolution? La France a perdu là une barrière utile.

Quant à la Belgique, nous nous étions résignés à ne pas la voir réunie à nous; mais nous voulions qu'elle nous donnât pour voisin un peuple ami. Qu'a-t-on fait? On a laissé nos ennemis arriver jusque sur nos frontières, et d'ici à peu de jours, nos factionnaires de Longwy entendront les cris des sentinelles prussiennes. (Oui! oui!)

Pendant les dernières élections, une chose surtout a blessé les bons citoyens, c'est la pensée qu'a eue le ministère que des bruits de guerre pouvaient lui faire obtenir des nominations contre nature. Le noble pays que vous représentez a montré par ses choix si la France s'abaisse devant de pareilles menaces. Vous êtes rappelés que vos pères marchèrent à la conquête de l'Angleterre. Honneur à vous, citoyens de Rouen!

On a dit que le mot *impossible* n'est pas français; il est un mot qui devrait être rayé de notre dictionnaire, c'est celui de *peur*. (Applaudissements prolongés.)

On nous a reproché encore d'être des utopistes. Non, Messieurs, nous allons au fond des choses; nous cherchons à attacher nos noms à des établissements utiles. La caisse centrale de l'industrie et du commerce qui procure à la capitale tant d'avantages dont nous espérons, la France entière profitera bientôt, est-ce donc une utopie?

M. Lallitte, qui ne parle jamais des choses qu'il a conçues que lorsqu'elles sont réalisées, ne vous a rien dit de son projet d'une compagnie commanditaire de l'industrie, qui soustraira les manufacturiers aux loups cerviers, car je suppose qu'il y en a chez vous comme à Paris. (Oui! oui! Applaudissements.)

Pour moi, je puis citer aussi dans une autre sphère des travaux qui prouvent que je m'attache à la réalité des choses, et que je franchis le cercle de l'idéalité. Naguère encore, j'ai consacré plusieurs années, en compagnie de votre compatriote Fresnel, au perfectionnement des phares, et le gouvernement, qui, lorsqu'il a besoin de moi, ne me regarde pas comme un utopiste, m'a lui-même demandé sur l'emploi des machines à vapeur un rapport pour lequel j'ai dû me livrer, avec un autre de vos compatriotes, M. Dulong, à des études qui n'étaient pas sans danger, et auxquelles j'ai dû consacrer beaucoup de temps.

Il est vrai pourtant que j'ai été une fois coupable d'utopie : ce fut en 1830. J'avais rêvé un gouvernement fort et libre, un gouvernement de progrès, un gouvernement qui fuirait scrupuleusement tout contact avec la corruption, qui ne se laisserait ja-

droit; j'en bénis le ciel, cela ne m'empêchait pas d'être près de vous. Lorsque je parus devant vous le bras en écharpe, vous me demandâtes froidement d'où venait ma blessure, je vous parlai d'une chute, et vous me crûtes sur parole; c'est qu'alors vos pensées étaient bien loin de moi!... Je ne me rebutai pas, je donnai mille formes à mes discours pour vous montrer le danger; enfin je vous racontai l'histoire de cet homme qui disait vous aimer; je vous le montrai tel qu'il était, sans honneur, sans foi; je vous parlai d'une jeune femme pure et belle qu'il avait entraînée, perdue, et qui avait cherché dans le suicide un affranchissement à ses remords... Vous aviez pressenti en quelque sorte le saint amour qui me forçait à veiller sur vous; vous aviez compris qu'il y avait au fond de mon cœur un dévouement que rien ne pouvait affaiblir, et vous eûtes foi en mes paroles; ce soir-là vous fûtes bonne pour moi, votre regard était doux et reconnaissant, j'étais bien heureux; le lendemain vous aviez consigné l'autre, j'étais fou de bonheur! Depuis, la vérité vous est venue de toutes parts.

— Je n'en avais plus besoin... vous m'aviez éclairée... vous n'étiez plus un ami pour moi, vous étiez un frère... mais vous méritiez plus que de l'amitié, plus que de la reconnaissance, et si je pouvais aimer...

— Cherchez bien au fond de votre âme, ma cousine, réfléchissez à tout ce que je vous ai dit, et vous trouverez mieux que de l'amitié. Et tenez, on vient vous chercher pour une partie de plaisir à laquelle je ne suis pas invité. M. de Burcol sera votre chevalier; il vous aime aussi, lui, et pourtant je ne suis pas jaloux; maintenant que vous êtes libre de choisir, votre cœur ne vous trompera pas. Allez, ma belle cousine, allez, je ne suis pas jaloux; mais pendant huit jours que je serai sans vous voir, j'ai peur de retrouver quelque chose de mes douleurs d'autrefois... j'ai pourtant déjà bien souffert!... Au moins, au milieu de vos joies, pensez à moi.

Edouard s'éloigna, Cécile resta pensive. Mme de Sivry entra, suivie de son frère M. de Burcol; ils venaient la chercher.

— Excusez-moi, dit Cécile d'une voix encore émue, mais une subite indisposition, une migraine... il m'est impossible de vous accompagner.

Les instances les plus vives échouèrent contre sa résolution, et l'on fut obligé de partir.

CLÉMENCE LALIRE.

(La suite à un prochain numéro.)

En ce moment vous êtes où je voulais vous amener, vous vous moquez de moi.

— Et vous croyez que c'est un acheminement?

— Oui, ma cousine; il est certaines armes dont une main inexpérimentée ne doit jamais se servir; il ne faut jamais jouer avec le feu. Vous me traitez sans conséquence, et le danger est là.

Cécile s'éloigna de lui avec humeur.

— Vous prenez une fausse route, mon cousin, vous devenez fat.

— Qu'importent les moyens, quand le but est si beau?

— Je vous ai déjà dit que vous vous feriez haïr.

— Vous pourriez me haïr, vous?... mais songez donc, ma

cousine, aux embarras de ma position! Songez donc aux mille

pièces qui me sont tendus : dans tous ces bals, dans ces fêtes

où je vais dévoré d'inquiétude, il n'est pas un homme qui ne

lute avec moi; combat mystérieux dont vous devez être le

prix, et si je n'occupe pas vos pensées à ce point que nulle au-

tre ne puisse se faire entendre de votre âme, je suis perdu!

Savez-vous bien, Cécile, que depuis cinq ans j'ai cruellement

souffert? savez-vous que toute ma vie vous a été consacrée? sa-

vez-vous bien toutes les douleurs qui m'ont atteint? Pour vous

voir tous les jours, il m'a fallu me courber sous mille exigen-

ces. Vous le savez comme moi, votre mari était despote; il a cru

que je ne me soumettais à tous ses caprices que pour parvenir.

Je ne les subissais que pour vivre près de vous, et cela sans es-

per, sans bonheur, sans qu'un regard de vous vint me recom-

penser de mes sacrifices. Un jour, vous vous le rappelez, vous

êtes malade, bien malade... vous pouviez en mourir. Je pleu-

rais à quelques pas de vous. Dans votre délire, vous appelez

mon frère, vous vouliez la voir; votre mari sortit de la cham-

bre et vint à moi :

— Je suis désespéré, me dit-il; elle demande sa sœur à grands

cri, mais avant que je n'aie écrit à Bordeaux et que sa sœur

arrive, Cécile sera morte! Je n'en écoutai pas davantage.

Il était minuit, je courus à la poste; cinq minutes après j'étais

sur la route de Bordeaux... Je ne pris pas une heure de repos.

Au bout de trois jours, à quatre heures du soir, j'étais dans

Paris, je vous ramenais votre sœur. Sa vue vous sauva; mais

vous ignorâtes toujours que j'étais allé la chercher, et personne

ne vous a dit que j'étais là, pâle, tremblant, écoutant avec anxié-

té chacun des bruits qui venaient de votre chambre.... Sans

mais approcher de ces hommes semblables aux harpies de l'antiquité, non-seulement par la voracité, mais encore par la propriété de souiller tout ce qu'ils touchent. (Applaudissements.)

On a voulu comparer la corruption administrative d'aujourd'hui avec celle du directoire. Oui, il y a quelque ressemblance entre les deux époques; mais il y a aussi des dissimilitudes. Chez nous, depuis quelque temps, nos ambassadeurs, notre diplomatie se prosternent devant les exigences de l'étranger. Permettez-moi de vous rappeler que sous le directoire, dont les fautes ont mérité tant de reproches, la diplomatie française avait une attitude plus fière. Ce fut alors que nos frontières furent définitivement portées jusqu'aux limites naturelles de la France. Ce fut alors que, dans la discussion du traité de Campo-Formio, le général autrichien croyant faire une large concession en promettant à notre plénipotentiaire (ce plénipotentiaire se nommait le général Bonaparte) de reconnaître la république française, si l'on consentait seulement à mettre dans le traité le nom de l'empereur avant le peuple français, notre négociateur répondit: « La république française est comme le soleil qui brille au firmament; malheur à qui ne la voit pas! » (Applaudissements universels.)

J'apprécie les besoins d'une réforme électorale; c'est là une question de principe qui ne peut pas n'être point discutée. Le droit et le fait se disputent le monde. Le fait gouverne tant qu'il n'est pas contesté; mais quand le droit a fait entendre ses réclamations avec une masse imposante de populations, il faut examiner et résoudre la question dans la mesure convenable; car, en politique comme en mécanique, tout changement brusque peut détraquer la machine.

On a imprimé et répété partout que, si l'opposition arrivait au pouvoir, on verrait 93 revenir. Supposez le danger vrai, il ne serait pas grand; car M. Laffitte n'a pas envie du pouvoir, et pour moi, j'aimerais mieux être mort que de me mêler à tous les tripotages des affaires publiques d'aujourd'hui. (Bravos prolongés.)

En 93, il y a eu des désordres affreux, on ne les a pas assez flétris, il faut les flétrir toujours. Il ne faut pas que notre lutte pour la liberté ait jamais à prendre pour auxiliaires le désordre et l'échafaud.

Mais est-ce que 93 n'a laissé que de pareils souvenirs? N'a-t-il pas sauvé notre nationalité? Rappelez-vous que les peuples de l'Europe marchaient à la curée de la France, qu'ils avaient juré de la morceler. Rappelez-vous le traité de Pilnitz, le manifeste de Brunswick; rappelez-vous le courage et les services de nos armées, et dites si jamais l'histoire a montré une époque plus glorieuse. Reconnaissons donc que ce fut une époque de déplorables désordres, mais aussi une époque de grandeur et de magnificence.

Conservons ces souvenirs immortels, et personne n'osera venir nous troubler, et la France parcourra sa carrière de gloire. Elle se placera au premier rang par l'intelligence, occupera

aussi le premier rang dans l'industrie et le commerce; alors toute la population pourra se livrer avec sécurité à ses travaux, et alors nous serons délivrés de ces pédants qui s'imaginent être nécessaires, et dont les fautes ont réduit le commerce et l'industrie à l'agonie.

Dans cette carrière de progrès, une chose que je me reprocherais d'avoir oubliée, c'est que, dans un avenir peu éloigné, il faudra augmenter le bien-être des classes inférieures, non pas en appauvrissant les riches, mais en enrichissant les pauvres. (Applaudissements.)

Extérieur.

ESPAGNE. — BAYONNE, 23 mars. — Rien de nouveau depuis le 8 de ce mois sur le théâtre de la guerre. Espartero paraît satisfait de son excursion à Los Arcos, et Maroto ne l'est pas moins de la marche qui a forcé son adversaire à évacuer cette ville. Rien n'annonce que ces deux généraux aient l'intention d'en venir aux mains. Ils sont trop préoccupés tous les deux de la pensée d'asseoir et de maintenir leur despotique influence sur la politique et les actes de leurs gouvernements respectifs, pour songer à des opérations militaires.

Espartero, secondé ou plutôt guidé par son secrétaire, le brigadier Limago, veille ou préside en ce moment à un remaniement prochain du ministère Pita-Alaix. Tout semble faire croire qu'il exigera un ajournement indéfini des cortès, et il ne serait pas surprenant qu'il envoyât des troupes à Madrid dans le but d'appuyer ses vues.

Quant à Maroto, qui se trouve en ce moment à Tolosa pour présider en quelque sorte aux délibérations des ministres carlistes, il y achèvera son ouvrage en dictant de nouvelles mesures contre les apostoliques. Du reste, il faut le reconnaître, les bataillons carlistes paraissent lui être dévoués actuellement, et il se passera encore quelque temps avant qu'on parvienne à les faire changer de sentiment. Il faudrait que, l'argent venant à manquer, la solde des troupes fût arriérée de plusieurs mois, puis que le général essayât un revers ou un échec dans la première entreprise qu'il tenterait. Comme il ne tentera rien qu'à coup sûr, on peut d'avance assurer qu'il ne se signalera point par une affaire générale.

Préoccupés de la pensée que le nouveau cabinet français pourra se déterminer à quelque coopération, les réfugiés chrétiens se perdent en conjectures et rayonnent d'espérance. Cependant les habitants de Bayonne, les négociants surtout, sont livrés à des inquiétudes sur l'avenir qu'ils n'envisagent pas sans crainte.

DÉCÈS DU 22 MARS.

Marie Delhorme, veuve Grand, 85 ans, rentière, quai St-Vincent, 59. — Marie-Louise Mazeing, fille de défunt Pierre-Jean, 46 ans, rentière, célibataire, rue Gentil, 15. — Jeanne-Félicité Carrier, femme Colomb, 53 ans, fabricante d'étoffes, rue Neyret, 53. — Amélie-Antoinette Dubois, fille de

Louis, 17 ans, le père tonnelier, rue des Maronniers, 4. — Claudine-Ju- pline-At hanaïs Apert, femme d'Aubonne, 24 ans, propriétaire à Châlons- Saône, morte rue du Plat, 1. — Louise Perraud, fille de Jean-Baptiste, 18 ans, apprentie fabricante d'étoffes, célibataire, rue Coisevox, 1. — Marie Bo- get, veuve Bozon, 77 ans, sans état, petite rue Mercière, 18. — Pierre Ch- daire, 64 ans, boucher, Grande-Côte, 85. — Jean-Antoine Beau, 87 ans, jardinier, à St-Just, territoire de Champer- 11. — Marie-Simonne Pérony, fille de défunt, 22 ans, fabricante d'étoffes, célibataire, chez sa mère, rue Bourghalain, 22. — Pierre Chauel, 48 ans, blanchisseur de chapeaux de paille, rue de la Préfecture, 4. — Anne Bo- ché, veuve Fayet, 79 ans, rentière, rue Juiverie, 2. — Le marquis Pierre- Marie-Anne de Harone de la Condamine, 79 ans, propriétaire et ancien ca- pitaine de cavalerie, rue de la Charité, 17. — Bernard Mille, 68 ans, affaneur, Grande-Côte, 92. — Hôpitaux, 16. — Enfants au-dessous de sept ans, 2.

Une erreur typographique s'est glissée dans notre numéro du 26 mars, dans la feuille d'annonces, à l'article Cours des valeurs industrielles. La cote des mines Thiolière est de 660 et non de 600.

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 mars, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

BOURSE DE PARIS DU 26 MARS.

La hausse continue qui avait lieu depuis plusieurs jours, et surtout celle d'hier, avaient causé un étonnement général parmi les spéculateurs qui ne pouvaient se rendre compte d'un pareil mouvement dans les circonstances si critiques où nous nous trouvons. Aujourd'hui encore il n'y avait pas de ministère, et cependant la rente était demandée à Tortoni à 80 fr. Cette nouvelle hausse, ainsi que celles qui l'avaient précédée, ont été expliquées dès l'entrée de la bourse. La caisse des dépôts et consignations avait fait afficher l'avis qu'elle emploierait journalièrement la somme de 200,000 fr. en achats de 5 et de 5 0/0, à parir du 29 mars jusqu'au 3 avril inclusivement.

Les spéculateurs, qui depuis long-temps aspiraient à la hausse, ont habilement profité de celle qui a eu lieu hier et aujourd'hui pour faire écouler une partie de leurs rentes.

Table with 4 columns: Cinq pour cent, Trois pour cent, Quatre pour cent, Rentes de Naples, Actions de la banque. Values: 109 15, 80, 102, 100 50, 26 1/2.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1774) A VENDRE AUX ENCHÈRES A LA BOUGIE ÉTEINTE, En l'étude et par le ministère de Me Rosier, notaire à Lyon, sise à Lyon, rue St-Côme, n° 4.

Une maison de campagne agréablement située dans le bourg de la commune de Sathonay.

Elle se compose d'une jolie maison d'habitation fraîchement décorée, ayant cave voûtée, rez-de-chaussée, premier étage et grenier, avec galeries, cabinet et autres dépendances, une cour et un jardin, d'utilité et d'agrément; le tout d'un seul tènement, entièrement clos de murs, contenant environ treize ares.

Cette vente aura lieu le mardi 9 avril 1839, à onze heures du matin.

S'adresser, avant le jour fixé pour la vente, audit Me Rosier, dépositaire des titres, chargé de traiter de gré à gré s'il est fait des offres suffisantes.

(1770) A VENDRE pour cause de dissolution de société. — Un fonds de commerce de mercerie et bonneterie, très-achalandé, situé à Lyon, place Bellecour, n° 17.

S'adresser, dans le magasin, à Mlles Giroud sœurs, ou à Me Rosier, notaire à Lyon, rue St-Côme, n° 4, chargé de traiter.

ANNONCES DIVERSES.

(8103) A VENDRE pour cause de départ. — Un fonds de café et de chambres garnies. Le tout bien agencé et situé sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, n° 11. S'y adresser.

SIROP PECTORAL FORTIFIANT, DU DOCTEUR CHAUMONNOT, pour la guérison des rhumes, catarrhes, et des maladies de poitrine. — UNE MÉDAILLE D'OR a été accordée à l'auteur.

Dépositaires pharmaciens: Victorin Biétrix-Sionest et Ce, à Lyon; Michel, à Tarare; Arduin, à Amplepuis; Voiturel, à Villefranche; Couturier, à St-Etienne; Servet, à Feurs; Mercier, à Roanne; Lacroix, à Mâcon; Suchet, à Châlons-sur-Saône. (3651-820)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, houtons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 3 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)

(6429) AVIS AU PUBLIC. A VENDRE. — Les matériaux provenant de la démolition de plusieurs bâtiments situés sur un terrain appartenant aux hospices. S'adresser à MM. Bessy, Gallet et Mme veuve Chevrot, avenue de Noailles, n° 2, près la tuilerie, aux Brotteaux.

FONDERIE DE FONTE ET FER

ET CONSTRUCTION DE MACHINES,

Rue Tronchet, aux Brotteaux-les-Lyon.

Société en commandite par actions. — Raison sociale Goubert et Co.

Cet établissement, qui réunit tous les ateliers nécessaires à la construction des machines, fonderie de fer et de cuivre, forges, tours, ajustage, charpenterie, menuiserie, chaudronnerie, etc., offre aux industriels des avantages qu'ils n'ont pas trouvés à Lyon jusqu'à présent. La société Goubert et Co construit les machines à vapeur d'un à soixante chevaux, à basse, moyenne ou haute pression, à expansion avec ou sans condensation, pour usines, mines et bateaux, d'après les meilleurs systèmes en usage; moteur hydrauliques, manèges, moulins à vent, machines à élever l'eau pour fontaines publiques, irrigations, pompes à incendie, moulins à blé, huilerie, pour graines et pour olives, moulins à écorces et hachoirs, presses hydrauliques ou à vis, pressoirs, etc., pièces détachées de forge et de tour. (6427)

DÉPURATIF DU SANG.

L'EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, ces ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peut vent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (2005)

MALADIES SECRÈTES ET FLEURS BLANCHES,

RÉCENTES, ANCIENNES ET RÉPUTÉES INCURABLES,

Guéries sans recbute, d'un à cinq jours, par la méthode sûre et facile du docteur Thivaud, de Montpellier. — Un flacon suffit pour la guérison de l'écoulement le plus ancien. — Dépôt seul, chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. (2066)



LA PATE PECTORALE DE LICHEL calme promptement et guérit en peu de temps les RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, OPPRESSIONS, etc. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13. (2040)

Eaux minérales naturelles et artificielles.

REMÈDES BREVETÉS, AUTORISÉS, Annoncés dans les journaux.

DÉPÔT GÉNÉRAL CHEZ VERNET, PH., PLACE DES TERREAUX, 13.

Chocolats de santé Bains de vapeur à domicile.

(6428) Un fabricant de bougies stéariques, connaissant à fond ce genre d'industrie, mais n'ayant pas les capitaux suffisants pour l'exploiter, offre de vendre son procédé, ou d'entrer comme contre-maitre intéressé chez celui qui voudrait entreprendre cette fabrication. La personne qui fait cette offre a en sa possession les ustensiles nécessaires pour fabriquer et faire en présence de l'acquéreur tous les essais convenables. Elle garantit qu'on peut établir, avec un somme de 6 à 7,000 f., une fabrique qui produirait 14 1500 f. de bougies par semaine.

Le bénéfice net, tous frais en général prélevés, serait de 22 à 25 0/0. On fera connaître aussi l'emploi de l'oléine et l'écoulement du produit en résultant.

S'adresser à M. Guichaud, grande rue de Vaise, n° 25, en face de la rue de la Paix, au 1er.

GUÉRISON

DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions, pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2031)

LE FLACON: 2 FR. 25 C. — LA BOITE: 1 FR. 50 C.

SIROP ET PATE

DE MOU DE VEAU

AU LICHEL D'ISLANDE,

Par P. GAGE, pharmacien, rue Grenelle-St-Germain, 13, à Paris.

Contre les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, et tout contre la phthisie pulmonaire. Chaque préparation aura la signature PAUL GAGE. — Dépôts dans les pharmacies de MM. Vernet, place des Terreaux, et Sarret, à Lyon; Michel, à Tarare.

P. S. On trouve aussi aux adresses ci-dessus le TAFFEL GOMME pour les cors et DURILLONS, de M. Paul Gage, pharmacien à Paris. (3627-816)